

**AVEC CARE+, VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE
GARANTIE PREMIUM DE 25 ANS
SUR NOS SYSTÈMES DE CHEMINÉE
EN ACIER INOXYDABLE**



Nous garantissons la résistance à la corrosion de nos pièces en acier inoxydable. Nous vous renvoyons à nos conditions générales et à nos conditions de garantie pour plus d'informations.

oskar.

"Garantie de base Oskar" Garantie du fabricant de 10 ans

Nos cheminées en acier inoxydable OSKAR bénéficient d'une garantie fabricant de 10 ans. La garantie couvre la résistance à la corrosion des composants en acier inoxydable (exceptions, voir ci-dessous). La garantie commence à la date de la facture. Le champ d'application territorial de la garantie s'étend à la France métropolitaine, au Luxembourg et à la Belgique.

"Oskar Care+" Garantie de 25 ans

Avec l'OSKAR-Care-Guarantee-Package+, vous pouvez prolonger la garantie de 15 ans pour un prix fixe de 79€. La garantie est donc de 25 ans au total. Le contrat doit être conclu au moment de l'achat. Une conclusion ultérieure de la garantie OSKAR Care+ n'est pas possible. La garantie s'applique à la résistance à la corrosion des composants en acier inoxydable (exceptions, voir ci-dessous). La garantie commence à la date de la facture. Le champ d'application territorial de la garantie s'étend à la France métropolitaine, le Luxembourg et la Belgique.

Condition de la garantie

Si, au cours de cette période, la résistance à la corrosion des produits que vous avez achetés présente un défaut matériel ou de fabrication, nous fournirons, en tant que garant, les services suivants dans le cadre de la présente garantie :

- Remplacement gratuit du produit par un produit équivalent

En cas de réclamation au titre de la garantie, veuillez contacter :

GIS House & Garden Internet Shop Group GmbH

Rathausstraße 4

20095 Hambourg

Allemagne

Téléphone : 07 64 17 93 73

Adresse électronique : info@hello-oskar.fr

Conditions d'application de la garantie

Les marchandises doivent être inspectées immédiatement après leur réception. Les dommages dus au transport, les erreurs de livraison ou les pièces manquantes doivent être signalés immédiatement par e-mail ou par téléphone.

L'installation de la cheminée en acier inoxydable doit être effectuée soit par une entreprise spécialisée disposant des qualifications appropriées, soit par un professionnel vérifiable. Les instructions d'installation doivent être respectées. Il en va de même pour le respect de la réglementation nationale en matière de construction, de la réglementation en matière d'incendie, ainsi que des normes NF DTU correspondantes et de toutes les autres réglementations en matière de construction et de sécurité.

Les composants du kit de cheminée OSKAR en acier inoxydable ne doivent pas entrer en contact avec de l'acier ferritique (l'acier ferritique appartient aux types d'acier dits chromés et est, entre autres, hautement magnétique) ou des métaux de qualité inférieure, car ils rouillent, et/ou être installés directement avec eux. L'air ambiant et l'air de combustion ne doivent pas être contaminés par des hydrocarbures chlorés.

Une autre condition pour invoquer la garantie est que nous ayons la possibilité de tester le droit à la garantie (par exemple en envoyant les marchandises). Les marchandises doivent être emballées de manière sûre afin d'éviter tout dommage pendant le transport. Une copie de la facture doit être jointe à l'envoi afin que nous puissions vérifier si la période de garantie a été respectée. Sans copie de la facture, nous pouvons rejeter la demande de garantie.

Les éléments suivants sont également exclus de la garantie :

- Les tuyaux flexibles et les éléments mobiles, par exemple les trappes de cheminée, les clapets de gaz de combustion, les compensateurs, les régulateurs de tirage.
- Toutes les pièces d'usure, par exemple les bagues d'étanchéité.
- L'isolation et les consommables, par exemple les granulés.
- Composants peints ou revêtus
- Tous les produits d'autres fabricants qui ont été installés
- Les tolérances de fabrication mineures liées à la production (par rapport à l'état dit nominal), dans la mesure où elles n'ont pas d'incidence sur l'aptitude à l'emploi du produit.
- Les défauts du produit survenus lors du montage, du transport et/ou de l'essai de fonctionnement du conduit de fumée.
- Exposition et échantillons de produits

Remarque importante : cette garantie du fabricant ne limite pas vos droits légaux en cas de défaut et vous pouvez les exercer gratuitement. La présente promesse de garantie n'affecte pas les éventuels droits de garantie légaux dont vous bénéficiez à notre égard. Cette promesse de garantie n'enfreint donc pas vos droits légaux, mais étend votre position juridique. Si les marchandises achetées sont défectueuses, vous pouvez toujours nous contacter dans le cadre de la garantie légale, qu'il y ait ou non un droit à la garantie ou que la garantie soit invoquée ou non.